

## TITRE(S) VISE(S) & NIVEAU(X) DE FORMATION

- Certificat de matelot pont, titre monovalent – Niveau 3 (anciennement V)

## TEXTE(S) DE REFERENCE

- Arrêté du 18/08/2015, modifié, relatif à la délivrance du certificat de matelot pont, du certificat de matelot de quart passerelle et du certificat de marin qualifié pont
- Annexes II et III de l'arrêté du 18/08/2015 fixant le programme de formation et d'évaluation
- Accord national de branche du 27/10/2015, étendu par arrêté du 21/06/2016, relatif aux objectifs, priorités et moyens de mise en œuvre de la formation professionnelle dans le secteur des pêches maritimes

## FINALITE(S)

- Ce certificat permet d'exercer le métier de matelot aux fonctions d'appui au pont sur des navires de commerce, de plaisance ou de pêche

## PUBLIC(S) CONCERNE(S) & PREREQUIS FORMATION

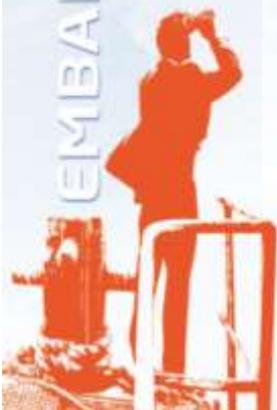
- Toute personne âgée de 18 ans, au moins, le jour d'entrée en formation et ayant, à minima, un niveau équivalent au niveau V, validé ou non par un diplôme, désireuse d'exercer le métier de marin en tant que matelot pont sur navire de commerce, plaisance ou pêche, répondant aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575 du 03/12/2015

## OBJECTIF(S) DE LA FORMATION

- Préparer le (la) stagiaire aux tâches qu'il (elle) devra accomplir dans l'exercice de son futur métier de matelot et ce, dans des conditions satisfaisantes et en toute sécurité, par l'apport de connaissances théoriques et pratique, le développement de compétences et de savoir-faire professionnels tels que : connaissances de l'environnement réglementaire, manœuvre, embarcation, matelotage, manutention et arrimage, sécurité, sauvetage, survie, navigation, stabilité, tenue de quart ...

## DUREE(S), MODALITE(S) DE FORMATION, EFFECTIFS (SEUILS)

- **395 h 00** (hors épreuve finale), dont :
  - 226 h 30 en centre
  - 18 h 30 à distance (\*) (e-learning)
  - 150 h 00 en entreprise
- **Formation en alternance, théorique et pratique, sous contrat ou période de professionnalisation**, réalisée en centre de formation, à distance (\*) et en entreprise, à bord à bord d'un navire de pêche. (\*) *Un module (CFBS) est réalisé en Blended Learning (formation en face à face et à distance).*
- Groupe de 16 stagiaires



## CONTENU SYNTHETIQUE (PROGRAMME DETAILLE EN DERNIERE PAGE)

---

- **Module P1-Appui** -Navigation
- **Module P2-Appui** - Manutention, arrimage cargaison et pêche
- **Module P3-Appui** - Contrôle, exploitation du navire, assistance aux personnes, entretien et réparation
- **Module NP-Appui** - National Pont – réglementation
- **Modules spécifiques STCW** - (CFBS/Sûreté)
- **Modules complémentaires Métier**

## CONDITIONS D'ADMISSION A L'EXAMEN

---

- Avoir suivi la formation et avoir satisfait aux épreuves d'évaluation des modules concernés. L'évaluation est composée de 5 épreuves en CCF et d'une épreuve finale à l'oral. La formation à bord est encadrée par un programme de formation à bord effectuée par tuteur et donne lieu à une évaluation des savoirs, savoir-faire et savoirs être.
- Pour être admis à l'examen, il faut obtenir une note moyenne supérieure ou égale à 10/20, sans note éliminatoire, au cours de l'évaluation de chaque module concerné.

## CONDITIONS DE DELIVRANCE DU CERTIFICAT DE MATELOT PONT

---

- Être reconnu(e) apte à la navigation par un médecin des gens de mer
- Être âgé(e), à minima, de 16 ans le jour du dépôt de la demande du certificat
- Être titulaire de l'ensemble des attestations de formations modulaires (modules P1/P2/P3, NP)
- Être titulaire du certificat de base à la sécurité (CFBS), en cours de validité

## INTERVENANT(E) S

---

- Intervenant(e)s divers, tous qualifiés et/ou experts dans leur(s) domaine(s) de compétences en lien avec les matières enseignées

## COÛT, HORAIRES, DATES & SITES DE FORMATION

---

- Pour obtenir un devis, merci de nous contacter au [02.98.97.04.37](tel:02.98.97.04.37)
- Consulter le calendrier des formations sur notre site [www.cefcm.com](http://www.cefcm.com) ou nous contacter

## FINANCEMENT

---

- **OCAPIAT** (Opérateur de compétences – OPCO de branche)

**PROGRAMME DE LA FORMATION EN CENTRE ET EN ENTREPRISE**

Fiche programme **Matelot Pont par Alternance** - Service Commercial – Document non contractuel - M.A.J. le 17/04/2019 – Auteur L.L.M. – Source : Légifrance-gouv.fr / Mise en application le 1<sup>er</sup> septembre 2016

<b>PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT – Matelot Pont – <i>par alternance</i></b>				
<b>Contenus - Thématiques</b>	<b>Modules – Sous-modules</b>	<b>Durée en centre</b>	<b>Durée à bord</b>	<b>Total</b>
<b>Module P1-Appui</b> Navigation	Navigation	24h		<b>116 h</b>
	Météorologie	7h		
	Règles de barre, feux balisage, signaux	24h	3h30	
	Tenue du quart	3h30		
	Manœuvre/embarcation	24h	30h	
<b>Module P2-Appui</b> Manutention, arrimage cargaison et pêche	Manutention et arrimage	3h		<b>57 h</b>
	Matelotage et engins de pêche	18h	36h	
<b>Module P3-Appui</b> Contrôle, exploitation du navire, assistance aux personnes à bord, entretien et réparation	Description et construction	12h	6h	<b>49 h</b>
	Stabilité	4h		
	Sécurité	14h30	6h30	
	Entretien et réparation	6h		
<b>Module NP-Appui</b> National Pont	L'environnement réglementaire	13h		<b>13 h</b>
<b>Modules</b> <b>STCW spécifiques</b>	Certificat de base à la sécurité (CFBS@)	52h		<b>57 h</b>
	Formation de sensibilisation à la sûreté	5h		
<b>Modules</b> <b>complémentaires</b> <b>Métier</b>	Ramendage (techniques et pratique) ( <i>module optionnel</i> )	35h		<b>35 h</b>
	Initiation aux règles de sécurité à bord Conduite du navire Maintenance 1er niveau Réparation et mise en œuvre des engins de pêche Traitement des captures		68h	<b>68 h</b>
<b>Contrôles en cours de formation</b>	5 CCF (3 CCF à l'écrit et 2 CCF pratiques) = 5h**	-	-	-
<b>TOTAL FORMATION - HEURES STAGIAIRE (maximum)</b>		245 h	150 h	<b>395 h00*</b>
Epreuve finale Orale (hors programme de formation) ***		<b>0 h 30</b>		

\* Cette durée peut être revue à la baisse en fonction des acquis et profil du (de la) candidat(e)

\*\* Ces heures d'évaluations en CCF sont déjà comptabilisées dans le programme de formation

\*\*\* Une épreuve finale orale portant sur les « Règles de barre, feux, balisage et signaux », vient valider la formation (durée hors programme). La formation à bord est, quant à elle, validée via un « Carnet de suivi de formation à bord »